Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle de la part de mon employeur

Par **sandra77130**, le **13/02/2013** à **10:32**

Bonjour,
Mon employeur ma propose une rupture conventionnelle.
Quelle différence avec un licenciement économique ?
Comment savoir la rupture la plus intéressante pour moi?

Merci de votre retour d'info.
Cdlt.

Par **janus2fr**, le **13/02/2013** à **13:37**

Bonjour,
La rupture conventionnelle est une procédure amiable, ce qui veut dire qu'elle suppose l'accord des 2 parties pour rompre le contrat de travail.
Le licenciement, lui, est une rupture unilatérale de la part de l'employeur. Le licenciement économique est un type de licenciement particulier, effectué lorsque la raison de la rupture est due à la situation économique de l'employeur. Il ouvre certains droits supplémentaires par rapport aux autres licenciements, droits différents selon le type d'entreprise (et surtout sa taille).
A noter que la rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer au licenciement économique si ce sont bien des raisons économiques qui poussent l'employeur à vouloir rompre le contrat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés